

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 45 (1965)
Heft: 2: Contribution suisse à l'élégance française

Artikel: Les échanges France-Suisse en bonneterie
Autor: Boucraut, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les échanges France-Suisse en bonneterie

par M. Boucraut

Président de la Fédération

de la bonneterie française

Pour parler des échanges franco-suisse en bonneterie, je crois qu'il est bon tout d'abord de se livrer à un examen rapide de l'évolution des chiffres d'importation et d'exportation entre les deux pays.

Sur le plan des importations d'articles de bonneterie en France il faut remarquer que la Suisse, qui était notre premier fournisseur en 1955 avec 226.517.000 AF, est passée en 1960 au 4^e rang avec 1.427.000 F puis en 1964 au 7^e rang avec 2.925.000 F.

Ces exportations depuis 1955 ont peu évolué quant à leur nature. Dans l'ordre on distingue les sous-vêtements de laine, les sous-vêtements de coton, les vêtements de dessus de laine et, depuis peu, les étoffes de bonneterie en nylon.

Si l'on considère que la population française en 1964 est de 48.660.000 habitants, on peut dire que la Suisse vend à chaque français 0,06 F.

Sur le plan des exportations françaises il est intéressant de noter que la Suisse qui était notre 6^e client en 1955 avec 380.751.000 AF est devenue en 1960 et en 1964 notre 4^e client avec respectivement 14.927.000 F et 27.141.000 F.

Au contraire de ce que nous avons vu plus haut sur la répartition des importations suisses en France, une certaine évolution s'est produite dans les exportations de la France vers la Suisse. Si les vêtements de dessus de laine restent toujours en tête, les bas et chaussettes en nylon qui occupaient la seconde place en 1955 et 1960 se trouvent à la 3^e place par les vêtements de dessus de nylon, tandis que la layette de laine qui se trouvait au 3^e rang en 1955 recule également.

En 1963, suivant l'annuaire statistique de la Suisse, la population suisse était de 5.608.000 habitants et en tablant sur un taux d'augmentation annuel de l'ordre de 1 % on constate qu'à chacun des 5.665.000 habitants de la Suisse, la France a vendu 4,79 F de bonneterie.

Ajoutons que pour la consommation par habitant, la Suisse est notre premier client, *ex æquo* avec les habitants de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Remarquons au passage qu'il s'agit de deux pays voisins de la France et où la langue française est parlée par une fraction importante de la population.

Si l'on considère la valeur commerciale de la bonneterie entre nos deux pays, on

constate que le déficit de la Suisse qui était en 1955 de 154.234.000 AF est passé en 1964 à 24.216.000 F. Et pourtant de 1960 à 1965 les importations suisses en France ont progressé de 105 % alors que les exportations françaises vers la Suisse n'augmentaient que de 82 %. Et pourtant la France n'occupe parmi les fournisseurs de la Suisse que le 3^e rang pour les vêtements de dessus de laine, de coton, de synthétiques; pour la ganterie de synthétiques, de coton; pour les bas et chaussettes autres que synthétiques...

Ceci m'amène à examiner le problème de l'importation et de l'exportation de produits de bonneterie en Suisse.

Commençons par les importations. Depuis 1960, elles ont augmenté de 109 % mais la répartition entre grandes zones mérite qu'on s'y arrête un instant.

En 1960, les importations en provenance des pays de la Communauté Economique Européenne représentaient 75,9 % du total, alors que celles en provenance de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) se chiffraient à 12,8 % du total, les autres pays du monde représentaient donc 11,3 %.

En 1964, la situation est la suivante :

— C.E.E.	69,9 %
— A.E.L.E.	18,1 %
— Autres pays	12 %

Passons maintenant aux exportations qui ont progressé de 58 % de 1960 à 1964, soit plus que doublé :

En 1960 :

— La C.E.E. représentait .	46,7 %
— l'A.E.L.E. représentait .	22,4 %
— Les autres pays représentaient	30,9 %

En 1964 la répartition est la suivante pour :

— La C.E.E.	44,9 %
— l'A.E.L.E.	27,5 %
— Les autres pays	27,6 %

Je me garderai bien de tirer des conclusions de ces constatations chiffrées, mais je crois qu'elles mériteraient quelques réflexions sur la division de l'Europe en deux blocs économiques et sur l'intérêt du rattachement à celui-ci ou celui-là des deux groupes ou sur l'utilité de leur fusion finale.

Revenons maintenant au problème des échanges franco-suisses.

En fait, lorsque je considère la nature des exportations françaises vers la Suisse, j'estime qu'elles sont essentiellement basées sur le goût, la qualité de la finition, les petits détails de fabrication qui font le prestige et la réputation de la bonneterie française, la marque française est une garantie d'élégance. Je n'ignore pas ce que le commerce suisse nous reproche quelquefois : nos changements de mode trop rapides; la longueur de nos délais de livraison, le non-respect des dates, notre soutien publicitaire insuffisant par rapport à nos concurrents sur le marché suisse, la non-correspondance sur le marquage des tailles...

Je crois qu'effectivement certains de ces griefs sont valables, mais je pense également que nos exportateurs traditionnels vers la Suisse ont pallié à ces défauts au fur et à mesure qu'ils prenaient connaissance du marché.

Pour moi, je pense qu'il existe trois champs d'action sur lesquels nous devons faire porter nos efforts; en dehors des problèmes techniques ou commerciaux ci-dessus qui sont, je le répète, souvent résolus ou en passe de l'être.

Ces trois possibilités offertes sont les suivantes :

1^o En dehors du développement possible en articles de luxe et de fantaisie, n'y a-t-il pas place dans un pays à niveau de vie élevé comme la Suisse pour des articles de qualité destinés à une clientèle plus large à des prix intéressants pour elle ?

2^o L'action entreprise pour la lingerie à Genève en octobre 1963 doit être étendue et la question est à l'étude.

3^o Ne devons-nous pas étendre nos efforts jusqu'ici par trop cantonnés dans la Suisse de langue française, vers la Suisse Alémanique : Zürich, Lucerne, Saint-Gall ?

En ce qui concerne les importations suisses en France, il me suffit de me reporter plus haut pour voir quels sont les articles suisses qui rencontrent la faveur des consommateurs français : les sous-vêtements laine, coton, les vêtements de dessus de laine.

Le type de ces articles fabriqués en Suisse correspond exactement à l'idée que nous nous faisons d'articles d'un certain classicisme, tant dans les formes que dans les qualités, articles d'une solidité qu'inconsciemment l'acheteur français rapporte à celle universellement connue dans d'autres fabrications suisses de réputation mondiale. Et ce type d'articles a eu et aura pendant longtemps une clientèle fidèle en France. Je ne parlerai pas du vêtement de dessus en laine pour les sports d'hiver pour lesquels il existe en France un engouement parfaitement justifié.

J'ajouterai, pour terminer, que nous souhaitons voir la Suisse rester notre premier client, non pas en valeur absolue, ce qui serait évidemment impossible, mais en consommation par tête d'habitant, et que nous sommes d'accord pour que les importations de produits suisses en France se développent comme il est normal de le concevoir pour des produits à prix raisonnable en provenance de pays convenablement industrialisés, sans être évincés au profit de produits de pays en voie de développement fabriqués dans des conditions qui obligent des pays comme les nôtres à prendre des mesures pour éviter la désorganisation de leurs propres marchés intérieurs.

M. B.